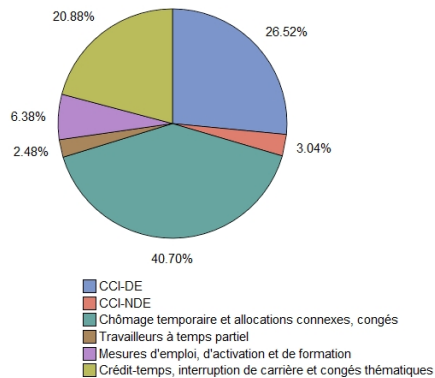


## Pays



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre
Population en âge de travailler (1)	7.352.492
Assurés contre le chômage (2)	3.767.371
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	3.360.085
Taux du chômage (4)	8,4

Vision globale 2020	Nombre / Montants
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	3.013.730
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	29.065
Dossiers litiges achevés	82.007
Contrôles achevés	42.476
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	46.859
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	1.886
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2019	5.621,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2020	9.781,2
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	410,7
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	75,6

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2020)		Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%					
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	277.744	73,4	3.520,5	75,1				
		Après études	30.024	7,9	270,3	5,8				
		Travailleurs à temps partiel volontaire	20.359	5,4	142,7	3,0				
		Chômage avec complément d'entreprise	10.603	2,8	167,2	3,6				
		Allocation de sauvegarde	537	0,1	5,0	0,1				
		Hommes	189.251	50,0	2.369,8	50,5				
		Femmes	150.016	39,7	1.735,9	37,0				
		Chefs de ménage	93.253	24,7	1.363,5	29,1				
		Isolés	90.469	23,9	1.171,9	25,0				
		Cohabitants	155.545	41,1	1.570,4	33,5				
		Pas spécifié	0	0,0	0,0	0,0				
		Total	339.267	89,7	4.105,7	87,5				
		Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	2.933	0,8	21,4	0,5		
				Chômage avec complément d'entreprise	32.033	8,5	513,8	11,0		
				Chômeurs âgés	3.345	0,9	47,6	1,0		
				CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	569	0,2	1,9	0,0		
				Total	38.881	10,3	584,7	12,5		
				Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	1.105	0,2	2,8	0,1
						Période non rémunérée dans l'enseignement	2.960	0,6	32,0	0,7
						Vacances jeunes	2.161	0,4	6,8	0,2
Vacances senior	161					0,0	0,5	0,0		
Congés: soins d'accueil	123					0,0	0,2	0,0		
Total	31.375					98,7	210,7	99,1		
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR					Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	413	1,3	1,9	0,9
				Total	31.788	100,0	212,6	100,0		
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation			Activa - réglementation fédérale	212	0,3	1,0	0,1		
				Activa - réglementation régionale	29.323	35,9	107,6	15,3		
				Programmes de transition	1.363	1,7	7,0	1,0		
				SINE	8.461	10,4	47,1	6,7		
				Mesures pour travailleurs	6.336	7,8	16,8	2,4		
	Mesures de formation			Formation professionnelle	24.636	30,2	318,7	45,2		
				Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	9.104	11,2	111,0	15,7		
		Autres	132	0,2	0,9	0,1				
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation de licenciement	0	0,0	0,0	0,0				
		Allocation en compensation de licenciement	2.035	2,5	95,4	13,5				
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger	Activités ALE ou APS	4	0,3	0,1	0,3				
		Total	1.433	99,7	18,0	99,7				
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	47.303	17,7	121,5	16,2				
		Sans allocations	988	0,4	0,0	0,0				
		Total	48.291	18,1	121,5	16,2				
	Crédit-temps	Avec allocations	95.000	35,6	312,7	41,6				
		Sans allocations	8.483	3,2	0,0	0,0				
		Total	103.483	38,7	312,7	41,6				
	Congés thématiques	Avec allocations	Sans allocations	109.743	41,1	317,2	42,2			
			Assistance médicale	5.568	2,1	0,0	0,0			
			Aidants proches	19.169	7,2	72,1	9,6			
			Aidants proches	1	0,0	0,0	0,0			
Congé parental			95.834	35,9	243,8	32,4				
Congé pour soins palliatifs			307	0,1	1,3	0,2				
Total	115.311	43,2	317,2	42,2						
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	Autres attestations	81.556	41,4						
		Total	115.375	58,6						
		Total	196.931	100,0						

(1) Population au 1er janvier 2020 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2019. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2019 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2019 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2019; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI);

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2019 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2020 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2019 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers);

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisantes ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.  
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).